CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

CULTURE & PATRIMONE

DISPOSITIFS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES

Depuis quinze ans, la Commune de Thonon-les-Bains s'est engagée dans une politique d'éducation culturelle et artistique auprès des scolaires, notamment par la mise en place des Parcours Culturels Thononais (PCT) et depuis 7 années par le soutien au dispositif de l'Orchestre à l'école (OAE).
Ces dispositifs reposent sur un partenariat exemplaire avec les acteurs locaux que sont les structures culturelles, l'Inspection de l'Education Nationale et les professeurs des écoles, au bénéfice de 9 200 élèves depuis 2007.

Concernant les Parcours Culturels Thononais, pour 2022-2023, cela représentera 10 parcours au bénéfice de 27 classes, dont une classe de 6ème SEGPA du collège Champagne.
Pour l'Orchestre à l'école, deux nouvelles cohortes d'élèves débutent le cycle de trois années dans une classe de CE2 au sein des écoles de la Grangette et du Morillon.

Les dispositifs Parcours Culturels Thononais et Orchestre à l'école étaient inscrits et soutenus financièrement par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle portée par Thonon Agglomération pour la période 2020-2022.
Cette convention arrive à son terme. Thonon Agglomération, actuellement en phase d'élaboration de son projet de territoire, ne reconduira pas cette convention en 2023.

De ce fait, pour l'année 2022-2023, la Ville de Thonon-les-Bains est autorisée à déposer les demandes de subventions pour les PCT et OAE directement auprès de la DRAC.

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes sera donc sollicitée pour l'année scolaire 2022-2023, à hauteur de :
1- Parcours Culturels Thononais : 12 000 € pour un budget total de 42 055 € ;
2- Orchestre à l'école : 2 000 € pour un budget total de 35 852 €.

Sur proposition de Madame BACON, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour les dispositifs thononais d'éducation artistique et culturelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

– Fin du document –